

**Séance du 12 novembre 2018 à 19 heures 30****SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                    **Monsieur Pascal DROZE**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2019, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°193/18).
4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 (projet de délibération N°194/18).
5. Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°198/18).
6. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 destiné à un amortissement complémentaire sur les travaux d'extension du cimetière (projet de délibération N°195/18).
7. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de terrassement et canalisations tronçon 1-2-3, route de la Capite (projet de délibération N°196/18).
8. Approbation des modifications apportées au règlement du « coup de chapeau » (projet de délibération n°197/18).
9. Rapport des commissions.
10. Communications de l'Exécutif.
11. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                    Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET, Delphine KRÄHENBÜHL, Anne MEYLAN et Judith SEYDOUX

MM. Jean BINDER, Fabrice CORTAT, Lucien DERUAZ, Claude PETREMAND, Raphaël REY, Jérôme SCHÖNI et René WEIDELI

**Exécutif :**                    M. Patrik RECHSTEINER, maire  
M. Christophe SENGLET adjoint  
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint

**Procès-verbal :**            Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

\*\*\*\*\*

**M. P. Droze** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. P. Droze** annonce les dates pour les séances de l'année prochaine :  
21 janvier - 25 février - 18 mars - 15 avril - 13 mai

### 3. Approbation du budget de fonctionnement annuel 2019, du taux des centimes additionnels, ainsi que de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération N°193/18)

Aucune question n'a été posée à la commission des finances. **M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 193/18 est approuvé à 12 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu le budget administratif pour l'année 2019 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*

*attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **4'776'653,00 francs** aux charges et de **4'780'733,00 francs** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **4'080,00 francs**,*

*attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **71'843,00 francs** et résultat extraordinaire de **-67'763,00 francs**,*

*attendu que l'autofinancement s'élève à **121'512,00 francs**,*

*attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2019 s'élève à **44 centimes**,*

*attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **4'500'000,00 francs** aux dépenses et de **0,00 francs** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **4'500'000,00 francs**,*

*attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **121'512,00 francs**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **4'378'488,00 francs**,*

*vu les rapports de la commission des finances du 8 et 29 octobre 2018,*

*vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,*

*sur proposition de Monsieur le Maire,*

*le Conseil municipal*

**décide par 12 voix soit à l'unanimité**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de **4'776'653,00 francs** aux charges et de **4'780'733,00 francs** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **4'080,00 francs**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **71'843,00 francs** et résultat extraordinaire de **-67'763,00 francs**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à **44 centimes**.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à emprunter en 2019 jusqu'à concurrence de **4'378'488,00 francs** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**4. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 (projet de délibération N°194/18)**

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 194/18 est approuvé à 12 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,  
sur proposition de Monsieur le Maire  
le Conseil municipal*

**décide par 12 voix soit à l'unanimité**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **30.- francs**.

**5. Approbation de l'ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (projet de délibération N°198/18)**

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 198/18 est approuvé à 12 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;*

*considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;*

*vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;*

*vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;*

*vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;*

*vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;*

*considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;*

*attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;*

*vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;*

*considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;*

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;  
vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;  
vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;  
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),  
sur proposition de M. le Maire,  
le Conseil municipal

**décide par 12 voix soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de **Chf 90'000.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

**6. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 destiné à un amortissement complémentaire sur les travaux d'extension du cimetière (projet de délibération N°195/18)**

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 195/18 est approuvé à 12 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu le vote du Conseil municipal du 14 novembre 2016 ouvrant un crédit de **850'000.- francs** pour les travaux d'extension du cimetière ;  
Vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2018 ;  
Vu les investissements importants à venir, de pouvoir disposer de capacité financière suffisante ;  
sur proposition de Monsieur le Maire,  
le Conseil municipal

**décide par 12 voix soit à l'unanimité**

1. de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux d'extension du cimetière pour un montant de **350'000.- francs** ;
2. de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 77.38 « amortissement complémentaire » du patrimoine administratif ;
3. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de **350'000.- francs**,
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**7. Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 destiné à un amortissement complémentaire pour les travaux de terrassement et canalisations tronçon 1-2-3, route de la Capite (projet de délibération N°196/18)**

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 196/18 est approuvé à 12 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu l'article 30, al 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu le vote du Conseil municipal du 16 février 2015 ouvrant un crédit de **280'000.- francs** pour les travaux de terrassement et canalisations tronçon 1-2-3, route de la Capite ;

Vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2018 ;  
Vu les investissements importants à venir, de pouvoir disposer de capacité financière suffisante ;  
sur proposition de Monsieur le Maire,  
le Conseil municipal

**Décide par 12 voix soit à l'unanimité**

1. de procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux travaux de terrassement et canalisations tronçon 1-2-3, route de la Capite pour un montant de **229'848.60 francs** ;
2. de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 72.38 « amortissement complémentaire » du patrimoine administratif ;
3. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de **229'848.60 francs** ;
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

## **8. Approbation des modifications apportées au règlement du « coup de chapeau » (projet de délibération n°197/18)**

**Mme A. Meylan** explique que la commission a procédé à une remise à jour du règlement afin d'ajouter des éléments importants comme l'envoi indispensable d'un dossier. Le même esprit est maintenu.

**M. P. Droze** fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 197/18 est approuvé à 12 voix soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

*Vu l'ancienneté du règlement actuel daté du 21 juin 2010,  
vu les rapports de la commission de la culture des 3 septembre et 5 novembre 2018,  
conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,  
sur proposition de Monsieur le Maire,  
le Conseil municipal*

**Décide par 12 voix soit à l'unanimité**

1. D'adopter le nouveau règlement du Coup de chapeau, version du 12 novembre 2018 tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de la fin du délai référendaire.

## **9. Rapport des commissions**

### Aménagement et Préavis

**Mme D. Krähenbühl** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Bâtiments

**M. J. Binder** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Culture & Jeunesse

**Mme A. Meylan** informe que la commission s'est réunie le 5 novembre pour traiter du coup de chapeau, suite aux modifications apportées au règlement par **M. J. Schöni**. Le tous-ménages a été envoyé.

**Jeunes** : la commission envisage d'organiser l'année prochaine une animation dans le cadre de la semaine de la démocratie. Suite à la venue du festival Antigel à Choulex en février prochain, **Mme A. Meylan** a suggéré de remplacer l'animation du printemps par une soirée jeux, destinée aux jeunes, le 12 avril 2019. **Mme D. Krähenbühl** recherche un animateur. Cette annonce sera intégrée dans la lettre qui sera envoyée aux jeunes.  
**Soirée d'automne du 24 novembre** : les affiches et les tous-ménages sont terminés, les panneaux sont posés, les dernières tâches sont réparties.

**Antigel** : la date du 21 février a été fixée mais la disponibilité de l'église de Choulex pose problème. Bien que la pianiste choisie par la programmation soit parfaitement adaptée au lieu, Monsieur le Curé modérateur semble réticent.

#### Environnement-agricole

**M. R. Weideli** informe que la commission s'est réunie le 30 octobre pour l'élaboration du calendrier.

#### Finances et Naturalisations

**Mme J. Seydoux** informe que la commission ne s'est pas réunie.

#### Information

**M. P. Droze** informe que la commission s'est réunie le 5 novembre. Le plan de communication a été discuté et la publication des Echos a été remise en question. Dès 2019, une année sans Echos sera testée mais trois grandes newsletters (au format papier et électronique) seront diffusées : en janvier, mai et octobre. Les idées d'articles sont les bienvenues !

Le calendrier est attendu avec impatience !

Aucune plainte n'a été reçue quant à la communication de la commune. L'enquête de satisfaction ne sera pas lancée pour l'instant.

#### Routes et canalisations & PC-Feu

**M. C. Pétremand** informe que la commission s'est réunie ce soir.

**M. Mathieu Cugno**, capitaine des pompiers, était invité pour présenter la fusion des compagnies de pompiers de Choulex et Vandoeuvres. Les deux entités sont séparées administrativement mais les interventions sont communes. Le local des deux compagnies est situé à Choulex. Cette entité compte 40 personnes dont 21 Choulésiens. Une nouvelle caserne est prévue à l'angle de la route de Mon-Ideé et du Chemin des Princes.

**Routes** : des demandes d'autorisations seront déposées pour la mise en zone bleue du parking en face du Péché mignon et à l'entrée du village. Il a été proposé de mandater Trafitec pour une étude concernant les places de stationnement sur les routes communales. La circulation sur la route de Chevrier risque de s'intensifier avec les travaux des communaux d'Ambilly : il est envisagé d'en limiter l'accès aux riverains. Suite à la forte fréquentation du chemin des Landions, des horaires d'interdiction de circulation sont souhaités. Deux radars supplémentaires seront commandés pour les installer à titre définitif sur la route des Jurets.

**Lettre de Provélo** : un courrier présentant diverses solutions pour la mobilité douce sur la commune a été reçu. La commission n'a pas eu le temps de traiter ce point et elle se réunira prochainement pour en discuter.

#### Scolaire

**M. R. Rey** informe que la commission ne s'est pas réunie, mais une séance est prévue le lundi 19 novembre 2018.

#### Sociale

**Mme C. Jeanneret** informe que la commission ne s'est pas réunie.

#### Sports

**Mme P. Gaillard** informe que la commission ne s'est pas réunie. Elle s'est rendue à l'Assemblée générale de la pétanque. La société et les comptes vont bien. **M. J.-L. Jaquet**, membre du comité depuis 45 ans, a décidé de le quitter. **M. C. Senglet** a demandé son admission qui a été acceptée.

**18 janvier 2019** : la société de pétanque organisera le tournoi de Jass à la salle.

Fondation immobilière

**M. P. Rechsteiner** informe que la Fondation ne s'est pas réunie.

Les travaux sur le toit du nouvel immeuble se passent bien.

L'entreprise qui a posé les parquets au 110,110A, route de Choulex a été reçue ce jour à la mairie. Il est ressorti de l'expertise que le collage sur une chape trop humide et le manque de propreté sont responsables des problèmes constatés. L'assureur et le parqueteur acceptent la responsabilité de ces malfaçons et les travaux commenceront en mai. La Fondation est satisfaite de cette prise de position.

EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

**M. C. Pétremand** informe que la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance ne s'est pas réunie.

**10. Communications de l'Exécutif**

**M. P. Rechsteiner** informe que:

- 31 octobre : il s'est rendu avec **M. J.-L. Jaquet** à une commission consultative pour la traversée du lac. Le rapport n'a pas encore été rendu public mais il correspond aux discussions qui ont eu lieu pendant l'été.
- 7 novembre : il s'est rendu à Vandoeuvres, invité par **Mme Catherine Kuffer** et **M. Hervé Despland** pour la séance de mise en place du projet de caserne des pompiers avec les architectes. Leur bureau doit présenter un programme, la liste des mandataires spécialisés et le planning pour le dépôt de l'autorisation définitive.
- 9 novembre : les procédures pour le contrôle interne ont été validées. Il est prévu de les présenter devant la commission des finances.
- 28 novembre : une soirée sur le thème du développement durable aura lieu à la salle. De brèves interventions présenteront les divers projets de la commune.

**M. J.-L. Jaquet** informe que :

- Antigél : l'unité pastorale a refusé le projet de concert proposé, sans motivation. Il a envoyé un courriel au **Père Slawomir Kawecki** afin de convenir d'un rendez-vous pour obtenir des explications.
- Les nouvelles décorations de Noël devraient arriver fin novembre.
- Remise en état du chemin des Princes : la suite des travaux s'effectuera en 2019. Le chemin n'a pas été élargi mais resurfacé. Une demande a été adressée à la direction des routes afin d'instaurer une limitation de vitesse. Il est rappelé que ce chemin est inscrit dans les randonnées pédestres et qu'une limite de 50km/h ou moins serait judicieuse.
- Pour améliorer la sécurité, un marquage « céder le passage » est prévu à l'intersection du chemin de la Motte et du chemin des Landions.
- Après l'inspection des SIG, la remise en état et le nettoyage de plusieurs canalisations sont prévus cette année encore.
- Le 5 mai 2019, la dernière étape du Tour de Romandie (contre la montre) passera en grande partie sur Choulex, avec des fermetures de routes prévues.

**M. C. Senglet** informe que :

- Mardi 30 octobre : il a été convoqué au bureau de l'ACG pour le concept sapeurs-pompiers.
- 1<sup>er</sup> novembre : il s'est rendu à Meinier pour une réunion en vue d'établir le contrat de prestations avec Koala.
- 5 novembre : il est retourné à l'ACG pour la réforme des pompiers.

- La commission sociale va recevoir les règlements sur l'aide sociale. Il s'agira de les examiner et d'en discuter afin qu'ils puissent être présentés au Conseil municipal du 17 décembre 2018.
- Tous les règlements seront disponibles prochainement sur le site de la commune.
- La commune est toujours dans l'attente des autorisations pour les travaux à Bonvard. Les adjudications sont terminées.
- La commission de l'aménagement doit se réunir rapidement pour une demande de préavis.
- Etant à l'étranger, il excuse d'ores et déjà son absence à la soirée country du 24 novembre.

## 11. Propositions individuelles et questions

**Mme A. Meylan** constate que malgré la réfection récente du chemin des Ecoliers, la partie du bas est en mauvais état. **M. J.-L. Jaquet** va regarder s'il est possible de le refaire après l'hiver.

**M. C. Senglet** suggère que les cantonniers s'occupent de reboucher les trous à Bonvard.

**Mme C. Jeanneret** demande si un dédommagement est prévu pour les locataires du nouvel immeuble, suite aux désagréments engendrés par la réfection du toit et des parquets. **M. P. Rechsteiner** répond que les nuisances sont minimales avec les travaux sur les tuiles, mais pour le changement des parquets, aucune décision n'a été prise pour le moment.

**M. R. Weideli** s'enquiert de la possibilité d'avoir une explication détaillée sur le centime additionnel et les crédits supplémentaires, avec éventuellement la mise en place d'un lexique. **M. P. Rechsteiner** répond qu'il a pris note de sa demande et qu'un éclaircissement peut être donné en commission des finances ou élargie.

**M. P. Droze** remercie l'assemblée et lève la séance à 20h33.

12.11.18/kcr